



©IGN 2011 BDOrtho®



Communes

□ Communes

Masque Communes

Masque Communes

Hydrographie

Hydrographie

Unités foncières

□ Unités foncières

Parcelles

□ Parcelles

Autres Parcelles

□ Autres Parcelles

Subdivisions fiscales

Subdivisions fiscales

Bâtiments

■ Bâti dur

■ Bâti léger

Parcelles rejetées

□ Parcelles rejetées



Envoyé en préfecture le 12/12/2018
Reçu en préfecture le 12/12/2018
Affiché le **14 DEC. 2018**
ID : 082-228200010-20181113-CP2018_11_20-DE

Commune :
BIOULE (018)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUB
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 579
Document vérifié et numéroté le 27/10/2017
A MONTAUBAN
Par **PLAGNE Sébastien**
inspecteur des finances publiques
Signé

CERTIFICATION
(Art 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signes (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarés ont pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 5463.
A le

Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 27/10/2017
Support numérique :

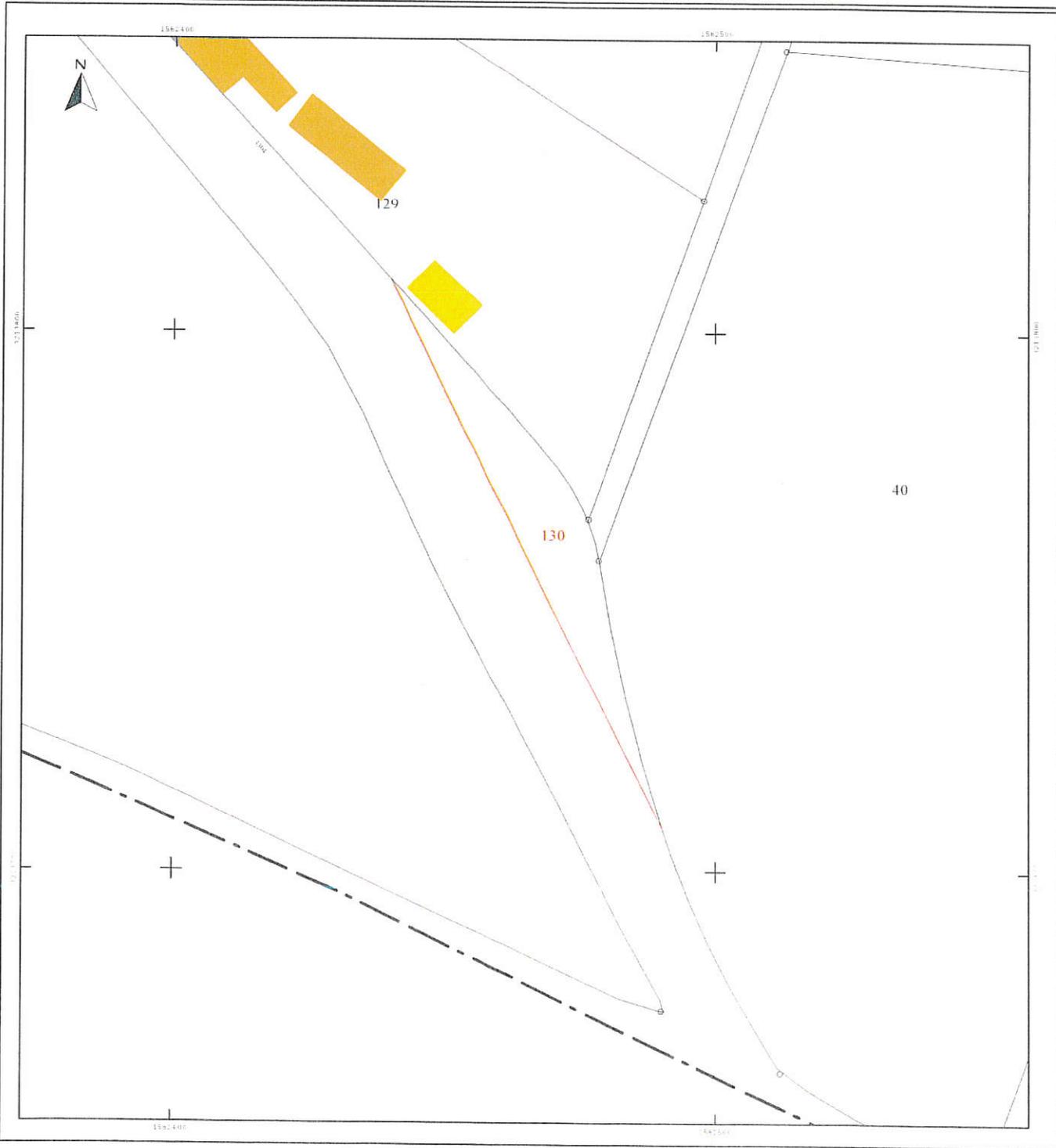
MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié
BP 630

82017 MONTAUBAN
Téléphone : 05 63 21 57 77
Fax : 05 63 21 57 02
ptgc.820<.montauban@dgfip.finances.gouv.fr

D'après le document d'arpentage
dressé
Par **LACAM** (2)
Réf : D579L
Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire immatriculé, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.

Document vérifié et numéroté le 27/10/2017



Envoyé en préfecture le 12/12/2018
 Reçu en préfecture le 12/12/2018
 Affiché le **12 DÉC 2018**
 ID : 0852-228200010-20181113-CP2018_11_20-DE

PLAN DE DIVISION

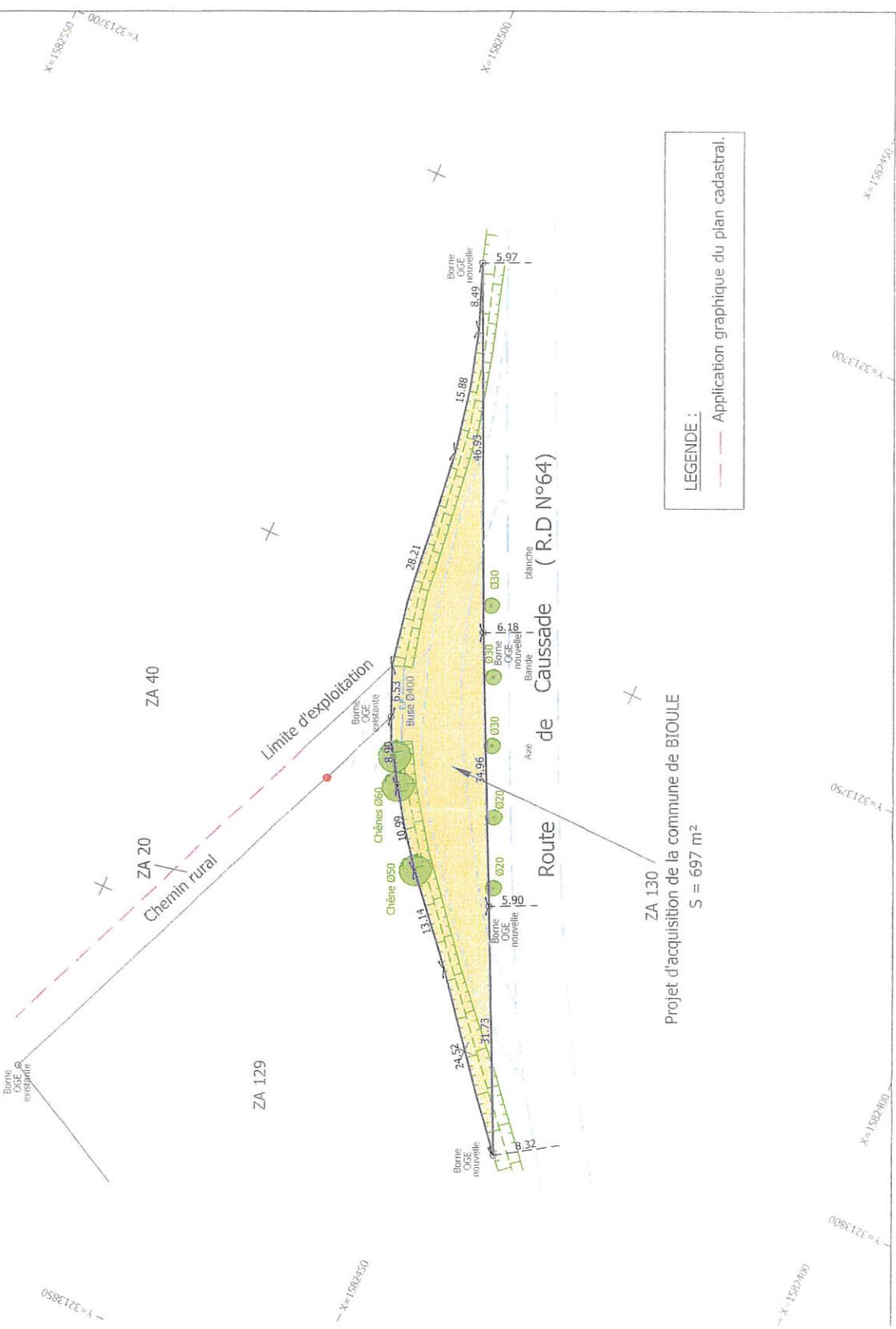
Commune de BIOULE (82)

Route de CAUSSADE

DELAISSÉ R.D N°64, Lieu dit la Tanguine

Echelle : 1/500

X=1582500



Projet d'acquisition de la commune de BIOULE
 S = 697 m²



géomètres-experts associés

Sébastien LACAM

Géomètre-Expert Foncier
 Ingénieur ESGT

76 Rue Léon Cladel - BP 446
 82004 MONTAUBAN cedex

Tél : 05 63 63 33 77
 Fax : 05 63 63 52 33
 montauban@sogexfo.com

Permanence le mardi :

3 Rue de la Canelle
 Eurocentre
 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
 Tél : 09 67 28 76 78
 castelnaud@sogexfo.com

Consultez votre dossier sur
www.geofoncier.fr



Système RGF 93 Conique Conforme 44

Date	Observations	DAO
31-08-17	A - Projet de Division	EB
31-10-17	B - Complète nouveaux numéros	IML

N° DOSSIER : D17361
 Nom du Plan : D17361.dwg

